



18/ Nationalité et droits citoyens.

Binationalité et binationalisme

Fiche pratique publié le 25/11/2011, vu 2647 fois, Auteur : [Benammar Christian](#)

L'approfondissement de la nationalité dans les droits citoyens bloque-t-il le dépassement du nationalisme vers le binationalisme (cas UE) ? Les nationalistes algériens sont-ils des binationaux binationalistes historiquement légitimes dont les descendants immigrés restent bloqués dans la co-nationalité et la révolte des banlieues ?

**Disons le clairement, il ne suffit pas d'obtenir la nationalité française pour être à égalité de droit avec les autres citoyens français .
Pour accéder à la plénitude des droits citoyens, il faut, en effet, après l'octroi de la nationalité, gravir encore les marches de l'intégration, sous peine de n'avoir qu'une coquille vide de droits réels (une *co-nationalité*).**

La montée en force et en substance dans la nationalité par l'exercice de sa citoyenneté reste, en effet, une astreinte pour tout national.

Malheureusement, beaucoup de personnes par erreur d'interprétation (et carence de l'administration) se révoltent à juste titre de découvrir des obstacles de toute nature rencontrés dans la construction de leur espace citoyen une fois acquis la nationalité (discriminations par l'identité, l'origine, la langue, la religion, l'école, les coutumes, l'habillement, les fêtes, le comportement civique, la cohabitation, l'alimentation...etc) .

Les immigrationnistes ont, pour leur part, tenu à rendre plus visible la question de l'intégration en dénonçant la co-nationalité (deuxième nationalité de la double-nationalité, jadis appelée petite nationalité en Belgique) . Elle est, disent-ils, encerclée de discriminations sociales croissantes qui justifient la révolte des banlieues.

Ces difficultés d'intégration ont ainsi conduit le législateur français à examiner les conditions d'octroi et d'exercice de la nationalité .

Mais, le règlement n'a finalement pas été celui escompté .

En déplaçant le problème de l'intégration vers les conditions d'octroi de la nationalité (contrôle ex-ante des capacités d'intégration des postulants), la réponse a consisté à réduire et filtrer le flot des demandes de naturalisation face à l'ampleur de l'immigration hors UE.

**D'où la question : qui de la réforme de l'intégration ou du reprofilage de l'économie française, est l'oeuf ou la poule de l'autre ?
Pour la mixité, la solution serait valable si elle visait à corriger la combinaison néfaste des économies à l'origine de l'immigration massive.**

- blog: <http://www.legavox.fr/blog/benammar-christian/>

-Site pour la mixité : rapatries.cabanova.com

<https://www.facebook.com/profile.php?id=1499625859>